

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES
GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE SINENDE

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
x Rapport définitif	15/06/2020

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE	3
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE.....	7
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	10
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION.....	11
5.1. Exhaustivité des pièces demandées.....	11
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des.....	11
5.3. Appréciation du respect des délais de passation.....	11
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés en dessous du seuil de passation)	12
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité.....	12
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	17
VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	17
VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC	18
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	18
8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	19
8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en.....	22
8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés	23
8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière.....	25
IX. ANNEXES	27

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics (ARMP)**

**08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30
50 76**

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune de SINENDE.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune de SINENDE pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	5	115 078 405
	Marchés de la population mère	8	147 811 965
	%	62,50%	77,85%
2017	Marchés audités	15	731 319 146
	Marchés de la population mère	22	807 791 388
	%	68,18%	90,53%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de SINENDE sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	3	3	0	0	0
3	DC	2	2	0	0	0
Total général		5	5	0	0	0
%		100%	100%	0%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures dont l'opinion est favorable, nous estimons que la majorité des procédures ont été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de SINENDE sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	11	10	1	0	0
3	DC	4	4	0	0	0
Total général		15	14	1	0	0
%		100%	93%	7%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées d'irrégulière, nous estimons que la totalité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune de SINENDE conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	118 681 667	5	86 598 107	3	72,97%	60,00%
	DC	29 130 298	3	28 480 298	2	97,77%	66,67%
	Total général	147 811 965	8	115 078 405	5	77,85%	62,50%
2017	AOO	783 826 358	15	719 349 896	11	91,8%	73,33%
	DC	23 965 030	8	11 969 250	4	49,94%	50,00%
	Total général	807 791 388	23	731 319 146	15	90,53%	65,22%

Commentaire :

A la lecture du tableau ci-dessus :

➤ **Gestion 2016**

Il est à observer que, la demande de cotation est le mode de passation utilisé par la Commune de SINENDE au titre de la gestion 2016.

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 62,50% en volume et 77,85% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ **Gestion 2017**

L'appel d'offres ouvert est le mode de passation le plus courant en 2017.

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 65,22% en volume et 90,53% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	PI	38 621 000	3	25 971 000	1	67,25%	33,33%
	Travaux	109 190 965	5	89 107 405	4	81,61%	80,00%
	Total général	147 811 965	8	115 078 405	5	77,85%	62,50%
2017	Fournitures	29 925 396	5	27 925 396	4	93,32%	80,00%
	Travaux	777 865 992	18	703 393 750	11	90,43%	61,11%
	Total général	807 791 388	23	731 319 146	15	90,53%	65,22%

Commentaire :**➤ Gestion 2016**

Nous observons dans la distribution ci-dessus deux types de marchés à s'avoir les marchés de prestation intellectuelle et ceux des travaux. Cependant, les marchés de travaux sont les plus importants

➤ Gestion 2017

Tout comme la population primaire, l'échantillon d'audit 2017 est majoritairement composé des marchés de travaux aussi bien en valeur qu'en volume. Il représente 96,18% en valeur ; 73,33% en volume comparé à l'échantillon global.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité**➤ Gestion 2016**

N°	OBJET	ARRONDISSEMENT	LOCALITE	ENTREPRISE	FINANCEMENT	MONTANT	MODE	TYPE
1	Réalisation des études techniques, la surveillance et le contrôle des travaux d'entretien périodique/ aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) Sèrou-Kori exercice 2016 dans la commune de Sinendé	Fô-Bouré	Sèrou	DIC-BTP	Royaume des Pays Bas, Gouvernement du Bénin et Fonds Routiers	25 971 000	AOO	PI
2	Travaux de réhabilitation du bâtiment du centre de transfusion sanguine de Sinendé	Sinendé	Ahoussa	ESE MAHUTIN BTP	MEMP 2016	17 683 062	DC	Travaux
3	Travaux Construction de logement infirmier de Sokka dans la commune de Sinendé	Fô-Bouré	Sokka	BENIN CHANTIER	MS-2015	22 861 207	AOO	Travaux
4	Travaux de réhabilitation de pistes dans la commune de Sinendé	Sinendé et Sèkèrè	Koné et Sobèrou	BELIER BTP	PAYS-BAS ET FADNAF 2016	37 765 900	AOO	Travaux
5	Travaux de réfection de deux (02) modules de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP de Gakpèrou et de Sobèrou dans la commune de Sinendé	Sinendé et Sèkèrè	Gakpèrou et Sobèrou	BENIN CONSTRUCTION	MEMP 2015	10 797 236	DC	Travaux
TOTAL						115 078 405		

➤ **Gestion 2017**

N°	OBJET	ARRONDISSEMENT	LOCALITE	ENTREPRISE	FINANCEMENT	MONTANT	MODE
1	Travaux de construction de l'hôtel de ville de Sinendé (Phase2)	Sinendé	Sinendé	BAHC-SARL	FADeC 2016, 2017 et 2018	520 032 594	AOO
2	Travaux de construction d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Koné B dans la commune de Sinendé	Sinendé	Koné	BASAF	MEMP 2016	17 683 062	AOO
3	Travaux de construction d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Sobérou dans la commune de Sinendé	Sèkèrè	Sobérou	EATS-BENIN	MEMP 2016	17 519 290	AOO
4	Acquisition de mobiliers scolaires au profit des EPP Koné B et Sobérou dans la commune de Sinendé	Sinendé et Sèkèrè	Koné et Sobérou	HYDRO-BTP	MEMP 2016	5 130 396	DC
5	Dossier d'appel d'offre pour la construction de logement infirmier plus clôture au CS de Yarra dans la commune de Sinendé.	Sèkèrè	Yarra	BENIN CONSTRUCTION	MS-2016	29 963 262	AOO
6	Travaux d'entretien périodique/aménagement des ITR Sèrou-Kori (Lot1) par approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de Sinendé	Fô-Bouré	Sèrou	FADES GROUP-BTP	Royaume des Pays Bas, Gouvernement du Bénin et Fonds Routiers	48 602 057	AOO
7	Travaux d'entretien périodique/aménagement des ITR Sèrou-Kori (Lot2) par approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de Sinendé	Fô-Bouré	Sèrou	ECOLOSS-BTP	Royaume des Pays Bas, Gouvernement du Bénin et Fonds Routiers	39 569 506	AOO
8	Achat de motos pour conseillers et agents de la mairie	Sinendé	Mairie	TITIOLOKPE	Fonds Propres	17 930 000	AOO
9	Acquisition de matériels informatiques et autres pour la mairie de Sinendé	Sinendé	Mairie	ETS ODOHI	FADeC 2016,	2 031 000	DC
10	Acquisition de fourniture de bureau de la mairie de Sinendé	Sinendé	Mairie	BASAF	Fonds Propres	2 834 000	DC
11	Construction d'un bloc de latrine à deux (02) cabines au CPS de Sinendé	Sinendé	CPS	BASAF	FADeC 2017	1 973 854	DC
12	Réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Guessou-Bani	Sinendé	Guessou-Bani	HABITAT TROPIQUE	MEMP 2017	7 820 880	AOO
13	Réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Didi	Sinendé	Didi	S KORA BUSINESS SA	MEMP 2017	5 618 451	AOO
14	Réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Sikki-Gourou	Sikki	Sikki-Gourou	MIDJIYAWA SERVICES	MEMP 2015, 2016 et 2017	8 110 794	AOO
15	Réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Sèrou	Fô-Bouré	Sèrou	SKL-GROUP	MEMP 2017	6 500 000	AOO
TOTAL						731 319 146	

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP), la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	94,44%	93,7

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. (Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPMP)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Commune de SINENDE. Les PPMP sont conformes au modèle type de l'ARMP.

Nous n'avons pas d'observation au sujet de l'inscription des marchés audités dans lesdits plans.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé :

➤ Au titre de 2016 :

Le délai moyen au titre de la gestion 2016 est évalué à 86 jours environ.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'AC de procéder à la signature des marchés dans le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

➤ Au titre de 2017 :

Au titre de la gestion 2017 et pour les marchés audités, le délai moyen s'évalue à 76 jours environ.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'AC de procéder à la signature des marchés dans le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 5**

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Les marchés des fournitures passés par demande de cotation et communiqués aux auditeurs figurent dans les repertoires des prix de référence et y sont conformes.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Observations générales :

La mission a noté de façon générale pour tous les marchés passés par Appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, l'absence de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

Observations spécifiques :

➤ Gestion 2016

- 1- Marché n° 53/003/MC-SDE/SPRMP/CPMP/PB-FADNAF-2016 relatif aux travaux de réhabilitation des pistes dans la commune de SINENDE (SIKKI-KOKABO, SIKKI-GOROBANI et SIKKI-MONSI attribué à l'Entreprise BELIER BTP pour un montant de 37.765.900 FCFA TTC ;**
- 2- Marché n° 53/001/MC-SDE/SPRMP/CPMP/PB-FADNAF-2016 relatif aux travaux de construction de logement pour infirmier à SOKKA dans la commune de SINENDE attribué à l'Entreprise BENIN CHANTIER pour un montant de 22.861.207 FCFA TTC ;**
- 3- Marché relatif Réalisation des études techniques, la surveillance et le contrôle des travaux d'entretien périodique/ aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) Sèrou-Kori exercice 2016 dans la commune de Sinendé attribué à l'Entreprise BENIN CHANTIER pour un montant de 25.971.000 FCFA TTC.**

Les pièces manquantes

- Néant.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation dans le dossier d'appel d'offres.
- Obtention des avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire.

Les points faibles (faiblesses) relevés

- Néant

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution de ces marchés sont régulières.

➤ **Gestion 2017**

4- Marché n° 53/006/MC-SDE/SG/Hôtel de ville Phase 2/ FADNAF/PRMP-17 attribué à l'Entreprise BAHC SARL pour un montant de 520.032.594 FCFA TTC ;

5- Marché n° 53/002/MC-SDE/M3CLBM-KONE-B/FADAFF-MEMP-16FADNAF/PRMP-17 relatif à la construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP de KONE B attribué à l'Entreprise BASAF SARL pour un montant de 17.806.062 FCFA TTC ;

6- Marché relatif aux travaux de construction d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Sobérou dans la commune de Sinendé attribué à l'Entreprise EATS-BENIN pour un montant de 17.519.290 FCFA TTC ;

Les pièces manquantes

- Néant.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation dans le dossier d'appel d'offres.
- Obtention des avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire.

Les points faibles (faiblesses) relevés

- Néant

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution de ces marchés sont régulières.

- 7- Marché n° 53/010/MC-SDE/SG/Motos/fonds propres/PRMP du 30/08/2017 relatif à l'acquisition de motos pour les conseillers et agents de la mairie attribuée à l'Entreprise Titilopke pour un montant de 17.930.000 FCFA HT ;**

Les pièces manquantes

- Preuve de publication du DAO ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés ;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire et sur le projet de marché ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation dans le dossier d'appel d'offres avec pré-qualification.

Les points faibles (faiblesses) relevés

- Non-respect du délai de dépôt (14/08/2017) et d'ouverture (18/08/2017) soit plus de 5 jours supplémentaires ;
- Non-respect du délai légal d'attente (15 jours) avant la signature du marché ;
- Non-respect du délai légal de notification soit un jour après l'ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché irrégulière en raison des non-conformités relevées.

- 8- Marché n° 53/001/MC-SDE/Log-Inf-Yar/FADAFF/MS-PRMP-17 relatif à la construction de logement infirmier plus clôture au CS de Yarra dans la commune de Sinendé attribué à l'Entreprise Bénin Construction pour un montant de 29.963.262 FCFA TTC ;**

- 9- Marché relatif aux travaux d'entretien périodique/aménagement des ITR Sèrou-Kori (Lot1) par approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de Sinendé attribué à FADES GROUP-BTP pour un montant de 48.602.057 FCFA TTC ;**

- 10- Marché relatif Travaux d'entretien périodique/aménagement des ITR Sèrou-Kori (Lot2) par approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de Sinendé attribué à ECOLOSS-BTP pour un montant de 39.569.506 FCFA TTC ;**

- 11- Marché relatif à la réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Guessou-Bani attribué à HABITAT TROPIQUE pour un montant de 7.820.880 FCFA TTC ;**
- 12- Marché relatif à la réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Didi attribué à KORA BUSINESS SARL pour un montant de 5.618.451 FCFA TTC ;**
- 13- Marché relatif à la réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Sikki-Gourou attribué à MIDJIYAWA SERVICES pour un montant de 8.110.794 FCFA TTC ;**
- 14-Marché relatif à la Réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Sèrou attribué à SKL-GROUP pour un montant de 6.500.000 FCFA TTC ;**

Les pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés dans le plan prévisionnel de passation des marchés ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation dans le dossier d'appel d'offres.

Les points faibles (faiblesses) relevés

- Néant

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution de ces marchés sont régulières.

DEMANDE DE COTATION

Gestion 2016

- 15-Marché relatif aux travaux de réfection de deux (02) modules de trois salles de classe + bureau +magasin à l'EPP SOBEROU et GAKPEROU dans la commune de SINENDE attribué à l'Entreprise BENIN Construction pour un montant de 10.797.236 FCFA TTC ;**
- 16-Marché relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment devant abriter le centre de transfusion sanguine au centre de santé de SINENDE attribué à l'Entreprise MAHUNTIN BTP pour un montant de 13.707.482 FCFA TTC**

Les pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation dans le dossier d'appel d'offres.
- Obtention des avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire;

Les points faibles (faiblesses) relevés

- Néant

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution de ces marchés sont régulières.

➤ **Gestion 2017**

17-Marché n° 53/014/MC-SDE/SG/LATRINES-CPS/SPRMP-2017 relatif aux travaux de construction d'un bloc de latrines à deux cabines au centre de promotion sociale de SINENDE attribué à l'Entreprise BASAF pour un montant de 1.973.854 FCFA TTC ;

18-Marché relatif à la fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP de KONE B et SOBEROU attribué à HYDRO BTP pour un montant de 5.130.396 FCFA TTC ;

19-Marché relatif à l'acquisition de de matériels informatiques et autres pour la mairie de Sinendé attribué à ODOHI pour un montant de 2.031.000 FCFA TTC ;

20- Marché relatif à l'acquisition de de fourniture de bureau de la mairie de Sinendé attribué à BASAF pour un montant de 2.834.000 FCFA TTC

Les pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation dans le dossier d'appel d'offres.
- Obtention des avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire

Les points faibles (faiblesses) relevés

- Néant

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution de ces marchés sont régulières.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des exercices 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Il en est de même au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Nous avons demandé et obtenu les documents relatifs au règlement des différents marchés exécutés contenus dans notre échantillon.

Au terme de la mise en œuvre de nos diligences, nous avons relevé que certains marchés sont exécutés avec grand retard sans que les preuves d'application des pénalités de retard ne soient communiquées au consultant. Ces constats concernent les marchés ci-après :

- Marché relatif aux travaux de réfection de deux (02) modules de trois salles de classe + bureau +magasin à l'EPP SOBEROU et GAKPEROU dans la commune de SINEDE attribué à l'Entreprise BENIN Construction pour un montant de 10.797.236 FCFA TTC ;
- Marché relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment devant abriter le centre de transfusion sanguine au centre de santé de SINEDE attribué à l'Entreprise MAHUNTIN BTP pour un montant de 13.707.482 FCFA TTC.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		1,00		

Conclusion : Le niveau de performance est de 1.

Nous pouvons dire qu'il y a une mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que l'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	5	5	0	0%	RAS	
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR, entente directe)	0	0	0	0%	Défaut d'autorisation préalable des 02 marchés de gré à gré dans le PPM et 02 marché par AOR	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	3	3	0	0%		Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	3	3	3	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	3	3	0	0%	Approbation des LC par la CCMP	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				7,14%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				94,44%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C= A/B)				7,56%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 07,56%.

Nous notons une Performance **élevée** et de plus l'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités	% de non-conformités (c)	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR: entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 2 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
11	Publication de l'attribution provisoire	11	11	11	100%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
12	Signature du contrat	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors
13	Approbation du contrat	11	11	0	0%	Approbation des LC par la CCMP	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	
	TAUX DE NON CONFORMITE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				7,14%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				93,70%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C= A/B)				7,62%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 07,62%.

Nous notons une Performance **élevée** et de plus l'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	5	5	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	5	5	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	5	5	0	0%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				0%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est égal à 0%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	15	15	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	15	15	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	15	15	2	13%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				4%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est égal à 4%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	KARIMOU Ibrahim	CST MAIRIE
2	SERO Ismaël	CSPDL MAIRIE
3	BIO Chérifatou	CSAF MAIRIE

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES
PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'Autorité Contractante : COMMUNE DE SINENDE

Date de tenue de la séance de restitution : 15 Novembre 2019

Heure de démarrage : 19h 25 mn

Heure de fin : 19 h 50 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

Rien au cours de la restitution

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Les pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire sont :

- Les actes de nominations et de mise en place des organes de passation (PRMP, Secrétariat de la PRMP, CPMP et CCMP) ainsi que les rapports d'activités de ces organes au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 ;
- Les plans prévisionnels de passation des marchés de 2016 et 2017 ;

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante. Toutefois, la preuve matérielle reste à communiquer aux auditeurs.
- ✓ Diverses formations reçues du CeFAL en collaboration avec l'ARMP et d'autres partenaires comme Helvetas

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Besoin d'un archiviste professionnel pour rangement et classement des pièces des marchés publics ;

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné suivant l'approche des risques et conformément aux critères d'échantillonnage un volume de cinq (5) marchés pour une valeur totale de cent neuf millions trois cent dix-sept mille cinq cent cinq

 7

BEC SARL

(109.317.505) FCFA pour l'exercice 2016, et un volume de quinze (15) marchés pour une valeur totale de sept cent trente-trois millions cent vingt-sept mille cinq cent quatorze (733.127.514) FCFA pour l'exercice 2017.

La revue de conformité de ces marchés appelle les observations suivantes :

Forces :

- Inscription des marchés dans le plan de passation
- Observation du délai légal d'attente et du délai de validité des offres.

Faiblesses :

- Défaut de publication des PV d'attribution provisoire (Tous les marchés) ;
- Défaut de publication d'avis d'attribution définitive (Tous les marchés) ;
- Non-respect du délai d'ouverture, d'évaluation et d'analyse des offres (marché n°53/001/MC-SDE/Log-infirmier/MS-2015/PRMP-2016 relatif aux travaux de construction de logement pour infirmier à SOKKA dans la commune de Sinendé) ;
- Dépassement du montant prévisionnel par endroit (marché n°53/014/MC-SDE/SG/Latrines-CPS/S-PRMP-2017 relatif aux travaux de construction d'un module de latrines avec deux cabines au centre de promotion social de Sinendé) ;

3.3. Sur les plaintes

Nous n'avons connaissance d'aucune plainte des soumissionnaires auprès de l'AC, ni de recours de soumissionnaires formulé contre l'AC au niveau de l'ARMP.

3.4. Sur l'exécution financière

Sur l'exécution, l'équipe d'audit a relevé que plusieurs marchés ne sont pas exécutés dans le délai contractuel prévu. Nous n'avons non plus obtenu les preuves d'une application de pénalité de retard prévu au contrat (marché n° 53/002/MC-SDE/M3CL+BM-KONE-B/FADAFF-MEMP-16/FADNAF/PRMP-17 du 04/07/2017 relatif à la construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP KONE/B

3.5. Divers

Les différentes autorités de l'AC présentes à la séance de restitution ont reconnu les différentes faiblesses sus relevées et promettent se corriger.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 h 10 min.

Fait à Sinendé, le 15 Novembre 2019

Pour Bec Sarl



Pour l'autorité contractante

Le CIST

Ibrahim KARIATOU

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : *Mairie de Sinende*

15 / 11 / 2019 | *Heure 19h23mn*

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1				
2	ADJOVI A. Ulrich	Auditeur BEC Sarl	<i>cc0jib8@gmail.com</i> <i>95-66-03-03</i>	<i>[Signature]</i>
3	YATCHE Aminou	Auditeur BEC Sarl	<i>64 06 8577</i> <i>aminouyatche9@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
4	KARIMOU Ibrahim	C/ST-Mairie Sinende	<i>97 20 87 77</i> <i>ibrahimkarimou@hotmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
5	BIO O. Orenfator	C/SAF Maire Sinende	<i>95 86 85 31</i> <i>bioorenfator@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
6	SERO I. G. Emiel	C/SAF Maire Sinende	<i>95 72 20 30</i> <i>seroemiel@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
7	YACOBOU Badorou	Consultant BBE	<i>yacoubou@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>

ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

TABLEAU D'EXHAUSTIVITE DES PIECES POUR LA REVUE DE CONFORMITE : BOPA EXERCICE 2016																			
Nombre de marché		21		C59		C63/C64		C63/C64		C64/C66-30		C48-C58		C69		C70		C73	
N° D'ordre	Marchés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	des études techniques,	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
2	Travaux de réhabilitati	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
3	Travaux Constructio	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
4	Travaux de réhabilitati	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
5	Travaux de réfection de	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
Total		5	5	5	5	5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	0	5
Total requis		5	5	5	5	5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
%		100%	100%	100%	100%	100%	—	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%
% global		94,44%																	
1.	Plan Prévisionnel de passation de marchés																		
2.	Avis général de passation de marchés																		
3.	Avis de non objection de la CCMP sur le DAO																		
4.	Dossier de présélection/pré-qualification, d'appel d'offres et de consultation pour les marchés sélectionnés et avis de non objection de l'organe de contrôle à priori																		
5.	Avis de présélection, d'appels d'offres, de consultation et leur preuve de publication																		
6.	Autorisations préalables sur les marchés initiés par procédure d'entente directe (gré à gré) ou les avenants																		
7.	Offres des soumissionnaires																		
8.	Actes de désignation des membres de la commission de passation des marchés et des membres de la commission de contrôle des marchés																		
9.	Procès-verbaux d'ouverture des plis signés par les membres de la commission de passation																		
10.	Procès-verbaux d'évaluation des offres signés par les membres de la commission d'analyse des offres																		
11.	Avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire et avis de non objection des bailleurs pour les financements extérieurs																		
12.	Avis d'attribution provisoire et sa publication																		
13.	Lettres de notification de l'attribution provisoire																		
14.	Lettres d'information aux soumissionnaires non retenus																		
15.	Contrats signés et enregistrés																		
16.	Preuve d'approbation du marché par la Préfecture																		
17.	Lettre de notification du marché et publication de l'attribution définitive																		
18.	Ordre de service																		

TABEAU D'EXHAUSTIVITE DES PIECES POUR LA REVUE DE CONFORMITE : SINENDE EXERCICE 2017

Nombre de marché		17																	
n° d'ordre	Marchés	C59	2	C63/C64	C63/C64	C64/C66-3	C48-C58	8	C69	C70	C73	C71	C74	C75/C74	C77-C78	C81	C83-C84	18	
1	Travaux de construction de l'hôtel de ville de Sinendé (Phase2)	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
2	Travaux de construction d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Koné B dans la commune de Sinendé	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
3	Travaux de construction d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Sobérou dans la commune de Sinendé	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
4	Acquisition de mobiliers scolaires au profit des EPP Koné B et Sobérou dans la commune de Sinendé	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
5	Dossier d'appel d'offre pour la construction de logement infirmier plus clôture au CS de Yarra dans la commune de Sinendé.	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	1	
6	Travaux d'entretien périodique/aménagement des ITR Sèrou-Kori (Lot1) par approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de Sinendé	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
7	Travaux d'entretien périodique/aménagement des ITR Sèrou-Kori (Lot2) par approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de Sinendé	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
8	Achat de motos pour conseillers et agents de la mairie	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
9	Acquisition de de matériels informatiques et autres pour la mairie de Sinendé	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
10	Acquisition de de fourniture de bureau de la mairie de Sinendé	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	
11	Construction d'un bloc de latrine à deux (02) cabines au CPS de Sinendé	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
12	Réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Guessou-Bani	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
13	Réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Didi	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
14	Réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Sikki-Gourou	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
15	Réfection d'un (01) module de trois (03) classes avec bureau et magasin à l'EPP Sèrou	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
Total		15	15	15	15	15	0	15	15	15	14	15	15	15	14	15	0	15	
Total requis		15	15	15	15	15	0	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
% global		100%	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	93%	100%	100%	100%	93%	100%	0%	100%	
93,70%																			
1.	Plan Prévisionnel de passation de marchés																		
2.	Avis général de passation de marchés																		
3.	Avis de non objection de la CCMP sur le DAO																		
4.	Dossier de présélection/pré-qualification, d'appel d'offres et de consultation pour les marchés sélectionnés et avis de non objection de l'organe de contrôle à priori																		
5.	Avis de présélection, d'appels d'offres, de consultation et leur preuve de publication																		
6.	Autorisations préalables sur les marchés initiés par procédure d'entente directe (gré à gré) ou les avenants																		
7.	Offres des soumissionnaires																		
8.	Actes de désignation des membres de la commission de passation des marchés et des membres de la commission de contrôle des marchés																		
9.	Procès-verbaux d'ouverture des plis signés par les membres de la commission de passation																		
10.	Procès-verbaux d'évaluation des offres signés par les membres de la commission d'analyse des offres																		
11.	Avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire et avis de non objection des bailleurs pour les financements extérieurs																		
12.	Avis d'attribution provisoire et sa publication																		
13.	Lettres de notification de l'attribution provisoire																		
14.	Lettres d'information aux soumissionnaires non retenus																		
15.	Contrats signés et enregistrés																		
16.	Preuve d'approbation du marché par la Préfecture																		
17.	Lettre de notification du marché et publication de l'attribution définitive																		
18.	Ordre de service																		

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché